

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE
2018
A 18h00 A MAUSSANE LES ALPILLES

Présents : Mmes et MM. Danièle AOUN, Gilles BASSO, Christian BONNAUD, Marie-Pierre CALLET, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Michel GALLE, Christine GARCIN-GOURILLON, Gérard GARNIER, Régis GATTI, Anne GAZEAU-SECRET, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Aline PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Alice ROGGIERO, Jean-Denis SANTIN, Jack SAUTEL, Benoît VENNIN, Bernard WIBAUX.

Excusés : Mmes et M. Nadia ABIDI, Michel BONET, Stephan GUIGNARD, Françoise JODAR, Henri MILAN.

Procurations :

- De M. Patrice BLANC à Mme Alice ROGGIERO
- De M. Michel BLANC à M. Jacques GUENOT
- De Mme Maryse BONI à M. Gilles BASSO
- De M. Pascal DELON à M. Gérard GARNIER
- De M. René FONTES à M. Bernard WIBAUX
- De M. Pierre GUILLOT à Mme Danièle AOUN
- De M. Jacques JODAR à M. Jean MANGION
- De Mme Chantal LEMOIGNE à M. Régis GATTI
- De Mme Inès PRIEUR DE LA COMBLE à Mme Marie Pierre CALLET
- De Mme Sylvette SCIFO-ANTON à M. Michel GALLE
- De Mme Denise VIDAL à Mme Patricia LAUBRY

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 20 JUIN 2018

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 18 juillet 2018 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- **Décision n°54/2018** relative au Contrat entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la société SOTRECO portant sur la collecte et le transfert vers un centre d'enfouissement technique des déchets de dégrillage des STEP de Saint Rémy de Provence, Saint Etienne du Grès, Mouriès, Aureille et Eygalières
- **Décision n°55/2018** relative à l'attribution du marché d'assurance construction pour la réhabilitation du siège communautaire
- **Décision n°56/2018** relative à l'attribution du marché de réalisation d'une étude de notoriété, choix du nom et création de l'identité visuelle de l'office de tourisme intercommunal
- **Décision n°57/2018** relative à l'avenant n°3 à la convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture des Bouches du Rhône
- **Décision n°58/2018** relative à l'avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la zone d'activité de la Gare à Saint-Rémy de Provence - Modification de la répartition des sommes à payer entre cotraitants

- **Décision n°60/2018** relative à la convention entre la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles et la Commune de Saint Etienne du Grès portant sur la constitution d'un groupement de commandes relative aux travaux d'aménagement du Boulevard du Général de Gaulle
- **Décision n°61/2018** relative à la Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint Etienne du Grès portant sur la mise à disposition de service des services techniques pour la relève des compteurs d'eau potable
- **Décision n°64/2018** relative à la convention de raccordement électrique du quartier St Sixte à Eygalières avec ENEDIS
- **Décision n°65/2018** relative au contrat de location Entretien pour la machine à affranchir de la régie de l'Eau avec la société Pitney Bowes
- **Décision n°66/2018** relative à la convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Maussane les Alpilles portant sur la mise à disposition de service des services techniques pour la collecte des déchets des festivités
- **Décision n°67/2018** relative à l'avenant n° du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation en génie civil des réservoirs d'eau potable.

4. DELIBERATION N°147/2018 : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCVBA DE L'ANNEE 2017

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **approuve** le rapport d'activités 2017 de la CCVBA ;
- **précise** que ce rapport fera l'objet d'une transmission à l'ensemble des Maires des Communes du territoire pour communication en Conseil municipal.

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

5. DELIBERATION N°148/2018 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRNM)

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de ne pas procéder** au scrutin secret et de voter à main levée ;
- **de confirmer** la participation de la Communauté de communes au sein de la commission départementale des risques majeurs naturels (CDRNM) ;
- **de désigner** comme membres représentants de la CCVBA à la commission départementale des risques majeurs naturels (CDRNM) :
 - M. JODAR Jacques, en qualité de membre titulaire ;
 - M. GUIGNARD Stéphan, en qualité de membre suppléant.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

6. DELIBERATION N°149/2018 : GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX AVENUE DE LA LIBERATION, AVENUE PELISSIER ET QUARTIER D'USSOL ST REMY DE PROVENCE – DESIGNATION D'UN NOUVEL ELU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **désigner** pour représenter la Communauté de communes au sein de la Commission MAPA du groupement de commandes et de la Commission d'Appel d'Offres du groupement
- Titulaire : M. Laurent GESLIN
- Suppléant : M. Benoît VENNIN

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

7. DELIBERATION N°150/2018 : MODIFICATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR D'UNE TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **d'arrêter** le coefficient multiplicateur 2019 de la TASCOM à **1,05** ;
- **de préciser que** le produit de la TASCOM est inscrit au budget de la Communauté de communes, au chapitre 73, article 73113, fonction 01.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

8. DELIBERATION N°151/2018 FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **d'arrêter** le produit de la taxe GEMAPI pour 2019 à 280 000 euros ;
- **de charger** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- **de préciser que** les produits seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 73, article 7346, fonction 01.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

9. DELIBERATION N°152/2018 BUDGET ANNEXE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE ZA LES GRANDES TERRES 2 A EYGALIERES

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **de voter** le budget supplémentaire n° 2018-1 de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
- **d'adopter** le budget supplémentaire n° 2018-1 relatif à l'exercice comptable 2018 du budget annexe ZA Les Grandes Terres 2, telle qu'il a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N°153/2018 : BUDGET ANNEXE REGIE TOURISME - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de voter** la décision modificative n° 2018-1 de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-1 relative à l'exercice comptable 2018 du budget annexe régie service tourisme de la CCVBA, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

11. DELIBERATION N°154/2018 –BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVBA - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de voter** la décision modificative n° 2018-2 de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-2 relative à l'exercice comptable 2018 du budget principal de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

12. DELIBERATION N°155/2018 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide:

- **de voter** la décision modificative n° 2018-2 de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-2 relative à l'exercice comptable 2018 du budget régie-service assainissement, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

13. DELIBERATION N°156/2018 –BUDGET ANNEXE DSP ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide:

- **de voter** la décision modificative n° 2018-2 de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-2 relative à l'exercice comptable 2018 du budget DSP-service assainissement, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

14. DELIBERATION N°157/2018– DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ANNEXE REGIE EAU

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide:

- **de voter** la décision modificative n° 2018-2 de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-2 relative à l'exercice comptable 2018 du budget régie-service eau, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

15. DELIBERATION N°158/2018 – TRANSFERT DE SUBVENTIONS DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT (CDDA) – TRAVAUX D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU GRES

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le transfert des subventions de la commune de Saint Etienne du Grès à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour un montant total de **120 000 €** correspondant à un montant total de dépenses subventionnables de **150 000 € HT** relatif aux travaux d'eau potable pour l'aménagement du Boulevard Général de Gaulle à Saint-Etienne du Grès (cf tableau joint à la présente délibération) ;
- **d'approuver** le plan de financement tel que décrit dans le tableau joint à la présente délibération ;
- **de solliciter** de la part du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône le transfert desdites subventions à hauteur de **120 000 €** au titre de la tranche 2018 ;
- **de s'engager** à ce que la CCVBA participe à 20 % des dépenses HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

16. DELIBERATION N°159/2018– RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2017 (DOCUMENTS REMIS SUR CD ROM POUR L'ENVOI PAPIER)

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **prend acte** de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de la CCVBA pour l'année 2017 ;
- **précise** que ces rapports seront transmis à l'ensemble des Communes du territoire pour présentation en Conseil municipal.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

17. DELIBERATION N°160/2018 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR L'ANNEE 2017

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **prend acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCVBA pour l'année 2017 ;
- **précise** que ce rapport sera transmis à l'ensemble des Communes du territoire pour présentation en Conseil municipal.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

18. DELIBERATION N°161/2018– CREATION DE CINQ EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINTS TERRITORIAUX - SERVICES DECHETS ET TECHNIQUE

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **créer** cinq emplois permanents d'adjoints techniques territoriaux à temps complet ;
- **modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 012, articles 64111 et suivants selon le cas, fonction 812 ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

19. DELIBERATION N°162/2018– RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION, DEVELOPPEMENT LOCAL NON TITULAIRE, DE CATEGORIE A

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **créer** à compter du 1^{er} octobre 2018, un emploi de chargé de mission développement local non titulaire, permanent, de catégorie A à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et ce, pour une période de 1 an et 7 mois ;
- **modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 012, articles 64131 et suivants selon le cas, fonction 90
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

20. DELIBERATION N°163/2018– CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN TERRITORIAL – EAUX PLUVIALES

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **créer** un emploi permanent de technicien territorial à temps complet ;
- **modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 012, articles 64111 et suivants selon le cas, fonction 831 ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR** : 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

21. DELIBERATION N°164/2018 – DESIGNATION DE MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION MAPA PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU GRES

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **désigner** pour représenter la Communauté de communes au sein de la Commission MAPA du groupement de commandes :
 - Mme Maire-Pierre CALLET
 - M. Laurent GESLIN
 - M. Benoît VENNIN
- **autoriser** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre du dossier.

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

22. DELIBERATION N°165/2018 - ATTRIBUTION DU MARCHE – MAPA - TRAVAUX DE CHEMISAGE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **prendre acte** de la proposition de la Commission MAPA du 17 septembre 2018 d'attribuer :
 - l'accord cadre à bons de commande à la société REHACANA, n° SIRET 501 698 153 000 19, domiciliée ZI des Iscles BP 6 à Chateaurenard (13834);
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché ;
- **préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget Assainissement Régie 2018 - chapitre 23 – article 2315

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

23. DELIBERATION N°166/2018– DECHETS- ATTRIBUTION DU MARCHÉ – APPEL D'OFFRES – COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DES VERRES ET DES PAPIERS

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **prendre acte** de la décision de la CAO du 17 septembre 2018 d'attribuer :
 - l'accord cadre à bons de commande à la société **SUEZ RV Méditerranée**, N°SIRET 712 620 715 00169, 957 Avenue d'Avignon à 84 140 MONTFAVET
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché ;
- **préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget principal de la CCBVA : Chapitre 011, Article 611, Fonction 812

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

24. DELIBERATION N°167/2018– ATTRIBUTION DU MARCHÉ EN GROUPEMENT DE COMMANDES ST REMY – TRAVAUX DE LA LIBERATION, AVENUE PELISSIER ET HAMEAU D'USSOL

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **prendre acte** de la proposition de la Commission MAPA du 11 septembre 2018,
 - d'attribuer le marché à la société CISE TP, n° SIRET 428 561 740 00 328, domiciliée ZAC Raphaël GARCIN, 30400 Villeneuve lez Avignon, pour un montant total de 893 379,00 € HT, toutes tranches comprises;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché ;
- **préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits aux budgets concernés

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

25. DELIBERATION N°168/2018– MARCHÉ DE TRAVAUX DU FUTUR SIEGE – VALIDATION DE TROIS AVENANTS

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **prendre acte** de la proposition de la Commission MAPA du 11 septembre 2018, et de conclure les avenants suivants :

- Avenant en plus-value d'un montant de 6 373,58 € HT soit une augmentation de 10,38% du montant du marché initial, concernant le lot n°1 intitulé « VRD, aménagements et travaux extérieurs », pour lequel le titulaire est l'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON ;
 - Avenant en plus-value d'un montant de 15 498,31 € HT soit une augmentation de 8,97% du montant du marché initial, concernant le lot n°2 intitulé « Gros œuvre et démolitions », pour lequel le titulaire est l'entreprise Bargeton ;
 - Avenant en plus-value d'un montant de 6 073,29 € HT soit une augmentation de 5,53% du montant du marché initial, concernant le lot n°11 intitulé « Electricité, courants forts et courants faibles », pour lequel le titulaire est l'entreprise Elergie
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer les avenants aux marchés initiaux ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces avenants;
 - **préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits aux budgets concernés

Par : **POUR** 35 voix - unanimité des suffrages exprimés.

26. QUESTIONS DIVERSES.